

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1933

Artikel: L'utopie du Tessin au gouvernement
Autor: Franchini, Federico
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025845>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Autant dire que les soi-disant économies mises en avant par les opposants à l'avortement entraîneraient probablement des dépenses

supplémentaires.

Source: Steven D. Levitt et

Stephen Dubner,
*Freakonomics*¹⁶, Folio actuel
2006, «Où sont passés les
criminels?», pp. 172-216.

L'utopie du Tessin au gouvernement

Federico Franchini • 24 novembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19040>

La composante italophone de la Suisse, choyée mais négligée

Schweiz, Suisse, Svizzera. Selon l'article 70¹⁷ de la Constitution fédérale, les langues officielles de la Confédération sont l'allemand, le français et l'italien. Bien qu'on l'oublie souvent, la langue de Dante est un élément constitutif de notre pays et de sa diversité culturelle.

Une langue qui est non seulement l'idiome officiel du Tessin et de certaines régions des Grisons, mais qui est également parlée par l'importante communauté italophone présente au Nord des Alpes où elle joue aussi le rôle de *lingua franca*¹⁸. Par ailleurs l'italien est la langue de communication dans des secteurs tels que la construction et la restauration notamment.

L'italien est la langue parlée par 6,6% de la population résidente (2,85% dans la Suisse non italophone). Comme l'affirme Elena Maria Pandolfi, chercheuse à l'Observatoire linguistique de la Suisse italienne, l'état de santé de cet idiome officiel est

généralement bon. Bien que certains cantons aient récemment éliminé l'italien du cursus scolaire obligatoire, la langue n'est pas en danger d'extinction en Suisse. Cette minorité linguistique et culturelle est bien protégée. Le fédéralisme culturel lui permet de bénéficier par exemple de deux chaînes de télévision et de trois chaînes de radio publiques. Du luxe puisque les germanophones (63,7%) et les francophones (20,3%), ne disposent pas d'un choix plus étendu.

Si l'état de santé de la langue italienne en Suisse ne doit pas susciter d'appréhension particulière, en tant qu'italophone et Tessinois d'autres facteurs m'inquiètent.

D'abord, la distance du pouvoir. L'absence de représentants italophones dans la politique et l'administration fédérale ainsi que dans les secteurs clé de l'économie est évidente. Une étude sur les élites de notre pays confirmerait la sous-représentation des italophones dans les lieux du pouvoir. Les chiffres publiés dernièrement par *L'Hebdo*¹⁹ n'ont pas besoin de beaucoup de

commentaires. Parmi les 873 emplois les mieux rétribués de l'administration fédérale, seuls 3,9% sont occupés par des italophones.

Selon une directive²⁰ du Conseil fédéral «les départements veillent à ce qu'une représentation équitable des communautés linguistiques soit garantie dans tous les domaines d'activités de l'administration et à tous les niveaux hiérarchiques, selon leur proportion dans la population résidente de nationalité suisse». Mais sans mesures positives, ce postulat tient du vœu pieux (DP 1863²¹). Dans certains départements, la situation est misérable: 1,4 % d'italophones au département de l'économie, 1,1% au département de la défense. Les francophones étant également sous-représentés, il est clair que la diversité culturelle de la Suisse n'est pas assurée.

Au niveau de la représentation politique, la situation est encore plus préoccupante. Depuis le départ de Flavio Cotti en 1999, la minorité italophone n'est plus représentée au Conseil fédéral. Une situation qui

contribue à éloigner la Berne fédérale du Tessin et à alimenter les sentiments d'abandon ressenti par les Tessinois. Canton périphérique et frontalier, le Tessin semble payer plus que d'autres la difficile situation économique. Le chômage²², bien plus élevé que la moyenne nationale, la présence de travailleurs frontaliers, les relations commerciales et politiques avec l'Italie, le trafic routier, la finalisation d'Alptransit, un tourisme en crise, voici quelques préoccupations que les autorités fédérales ne semblent pas partager particulièrement. Les victoires de la Lega et les résultats de certaines votations fédérales témoignent de ce malaise. Le moment n'est-il pas venu de réintégrer ce canton (et l'italien) dans le jeu du pouvoir fédéral?

Candidate socialiste au gouvernement, la conseillère nationale Marina Carobbio

n'est pas seulement tessinoise: elle est avant tout compétente. Pourtant sa candidature ne convainc pas tout le monde. Au Tessin, la Lega²³, curieusement, ne la soutient pas. Et le parti socialiste? Si les Femmes socialistes ont exprimé leur soutien à Marina Carobbio, le groupe parlementaire ne s'est pas encore exprimé. La candidature tessinoise semble être perçue comme une entrave par les stratégies du parti, notamment par les ténors romands. On imagine difficilement que les (socialistes) romands renoncent à un ministre au nom de la solidarité avec la Suisse italienne.

Lors de l'élection du Conseil fédéral au mois de décembre, de nombreux facteurs joueront: l'ordre chronologique de l'élection, les alliances plus ou moins transparentes, l'appartenance linguistique, régionale et cantonale. Bien qu'elle puisse

créer la surprise, Marina Carobbio n'est pas la favorite. Face à deux poids lourds comme Alain Berset et Pierre-Yves Maillard, Marina Carobbio n'est qu'une *outsider*. L'élection de la candidate italophone ne se concrétisera que suite à un déroulement imprévu de la journée du 14 décembre. On pourrait par exemple imaginer l'élection d'un deuxième candidat romand (UDC? Rime?) avant celle du successeur de Micheline Calmy-Rey.

Sauf imprévu, il ne reste donc que la voie de la réforme du gouvernement. Un Conseil fédéral de neuf membres, comme l'ancienne présidente du PS Christiane Brunner l'a proposé²⁴ en 2003 déjà, serait la meilleure solution pour une représentation équilibrée des régions: six germanophones, deux francophones, un italophone.

Le grand Fribourg, agglomération fragile à géométrie incertaine

Yvette Jaggi • 22 novembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19032>

Entre souverainisme cantonal et autonomie communale, les institutions helvétiques peinent à s'adapter dans la cohérence

Dans une Suisse où la société et l'économie bougent continuellement et en profondeur, les institutions persistent. Sauf dans deux

cantons qui se distinguent: Glaris a réalisé le 1er janvier dernier la plus importante réforme territoriale de l'histoire helvétique en réduisant le nombre de collectivités locales d'une cinquantaine à trois communes politiques et Fribourg poursuit une politique encourageant

les fusions²⁵ de ses communes, dont l'effectif a diminué de 244 à 168 depuis l'an 2000.

En septembre 1995, le canton s'est en outre donné une loi sur les agglomérations²⁶ sur laquelle se fonde celle du Grand Fribourg, mise progressivement en forme dès